

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Lieux de cultes: que va-t-il se passer le 27 septembre ?

D'UN côté, un Collectif des communautés, ministères et églises pentecôtistes, charismatiques et de réveil, et églises apparentées qui appelle ses adhérents à rouvrir les lieux de cultes à cette date. De l'autre, le gouvernement qui voit en cette démarche une volonté de défier l'autorité, et qui prévient "ceux qui incitent" à cette "réouverture unilatérale" de manière à ce qu'ils soient prêts à en "assumer les conséquences".

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

Le dimanche 27 septembre prochain à 8 heures est la date retenue par le Collectif des communautés, ministères et églises pentecôtistes, charismatiques et de réveil, et églises apparentées pour procéder à la relance des cultes dominicaux sur toute l'étendue du territoire national. La déclaration, lue par l'archevêque Jean-Baptiste Moulaka au nom des leaders du collectif, a été faite à l'issue d'une assemblée générale tenue le 12 septembre dernier dans les locaux de l'église Bethsaïda du PK 8. Les communautés religieuses motivent leur démarche par le fait que "tous les secteurs d'activités sont fonctionnels dans notre pays, en l'occurrence les administrations (publique et privée), les marchés, les écoles (lycée français et écoles conventionnées), les restaurants, les hôtels, les partis politiques, et que seuls les lieux de cultes sont restés fermés".

Elles rappellent qu'une commission tripartite (gouvernement, Copil et communautés religieuses) avait été mise en place pour examiner et adopter les modalités de reprise des activités ecclésiastiques, et que ces travaux ont été suivis d'une visite des lieux de cultes en vue de convenir d'un plan d'adaptabilité approprié. "Que le gouvernement, par la voix du

Premier ministre, avait indiqué que les lieux de cultes devaient rouvrir leurs portes le 26 juillet 2020, et que cette disposition n'a pas été respectée".

"Considérant que les personnalités politico-administratives mènent leurs activités en toute quiétude en rassemblant des foules entières jusqu'au mépris des mesures barrières, lors des meetings et autres réunions politiques", et que "les communautés religieuses que nous incarnons sont à bout de patience et ne pourront supporter

"L'arrêté interdisant les rassemblements de plus de dix personnes est toujours en vigueur".

Peu avant sa déclaration, le collectif a fait à ses membres l'historique des démarches qu'il a entreprises auprès du gouvernement en vue de la reprise des cultes. "Les communautés religieuses subissent une injustice. La fermeture des lieux de cultes jusqu'à cette date est

une conspiration du gouvernement", a laissé entendre un leader dans la salle. Selon lui, "le gouvernement a souvent une stratégie pour faire balader les personnes qui revendiquent une noble cause : la mise en place d'une commission. La commission tripartite gouvernement-Copil-communautés religieuses obéissait à cette logique".

Mais côté du gouvernement, cette déclaration est plutôt vécue comme une forme de défiance envers l'autorité. "Dans un pays de droit, on ne défie pas l'autorité. Le cas échéant, que ceux qui incitent à une réouverture unilatérale soient prêts à en assumer les conséquences", a-t-on prévenu au ministère de l'Intérieur. Selon ce département ministériel contacté mercredi, la position du gouvernement n'a pas changé. "C'est celle de la responsabilité et de la prudence contenue dans l'interview de madame le Premier ministre, publiée dans l'Union du 7 septembre" (lire par ailleurs).

"Les leaders religieux savent que la Commission interministérielle dans laquelle ils sont partie prenante et qui est présidée par le PM a mandaté la cellule technique du Copil pour faire le tour des lieux de cultes du pays à l'effet de s'assurer du plan d'adaptabilité des différents espaces qui accueillent les fidèles. La tournée se poursuit", indique le ministère.

"De plus, conclut-il, la résur-



Photo: Wilfried MBINAH

La fermeture prolongée des lieux de cultes soumet la foi des fidèles à

gence des contaminations dans les pays qui ont déconfiné en Afrique et dans le monde n'incite pas à l'optimisme de rouvrir tout de suite et maintenant les lieux de cultes, potentiels lieux de contamination du fait de l'affluence. L'arrêté interdisant les rassemblements de plus de dix personnes est toujours en vigueur".

Face à ces deux positions diamétralement opposées, autant dire que le 27 septembre prochain réserve bien des surprises. En effet, à plus de six mois de cessation de leurs activités, les communautés religieuses sont réduites à un niveau d'indigence devenue insupportable. Surtout que même dans le cadre des mesures prises par le gouvernement en vue d'accompagner les différents

pan de la société durant cette longue période de confinement auquel ils sont les seuls à en être toujours astreints, ces acteurs du développement n'ont pas été pris en compte.

Leur décision de rouvrir leurs assemblées respectives le 27 septembre sera-t-elle alors ferme au point d'ignorer la menace que les gouvernants brandissent d'ores et déjà ? Les fidèles répondront-ils à la convocation solennelle de leurs leaders ? Un dernier tour de table entre gouvernement et collectif des communautés religieuses n'est-il pas envisageable avant cette échéance pour décider ensemble d'une date définitive, et cette fois ferme, de reprise des activités ecclésiastiques ?

magazine.union@sonapresse.com



une rude épreuve.

Rose Christiane Ossouka Raponda : "La prudence est de mise"

RÉPONSE de la Première ministre au sujet de la réouverture des lieux de cultes, dans "l'Union" du 7 septembre dernier.

ON
Libreville/Gabon

"S'AGISSANT du secteur religieux, même si ce dernier n'est pas un secteur productif au sens premier du terme, personne ne peut occulter ou nier le rôle que jouent les communautés religieuses dans l'éducation, la formation, l'harmonie, la paix et la stabilité du pays. C'est la raison pour laquelle le gouvernement y accorde une attention toute particulière à sa situation. C'est dans cette optique que, le 10 juillet 2020, la Commission interministérielle chargée d'examiner les conditions de reprise progressive des activités culturelles a été mise en place. Cette commission, qui est présidée par le Premier ministre, comprend également en son sein les responsables des différents ordres religieux. La commission ayant quasiment bouclé ses travaux, les pouvoirs publics vont se prononcer sur les recommandations du Comité technique du Copil, dans les tout prochains jours. Compte tenu du fait que



Photo: Wilfried MBINAH/L'Union

La Première ministre Rose Christiane Ossouka Raponda.

ces lieux de cultes drainent un nombre important de fidèles, la prudence est de mise, au regard de la resurgence de la pandémie observée à travers le monde. Il apparaît en effet que ces lieux de cultes peuvent constituer des

foyers importants de contamination de type clusters. Le gouvernement, guidé par le principe de précaution, appelle donc les leaders religieux et les fidèles à plus de patience, car cela va de leur responsabilité".

Jusqu'à quand le statu quo ?

ON
Libreville/Gabon

QUOIQUE les arguments invoqués par le gouvernement peuvent paraître fondés, il y a que la fermeture prolongée des lieux de cultes passe aujourd'hui très mal dans l'opinion. En effet, alors que la quasi-totalité des secteurs d'activités fonctionnent normalement, et souvent au mépris des mesures barrières édictées par les autorités, seuls les églises, temples et mosquées continuent à être maintenus fermés. Toute chose qui laisse certains croire, à tort ou à raison, qu'il y aurait comme une volonté de museler les libertés de culte et d'expression. Est-il besoin, en effet, de rappeler

que les lieux de culte sont des sanctuaires indispensables pour maintenir la foi des fidèles ? Ignore-t-on que ces derniers expriment des besoins spirituels à leurs leaders dans ces espaces ? A-t-on vraiment besoin de réduire les serviteurs de Dieu à un stade de vulnérabilité, au point de les assimiler aujourd'hui à des mendiants, eux qui vivent et qui doivent vivre de l'Évangile ? Depuis plus de six mois, les responsables de ces structures sont interdits d'exercer leurs activités, au nom de la lutte contre le coronavirus, alors que de notoires allègements sont dans le même temps observés ailleurs. Tout porte à croire que le projet, ici, est d'infantiliser ces leaders, tant les gages donnés sur le respect des mesures

barrières lors des rassemblements de leurs membres, n'ont toujours pas convaincu les gouvernants. L'argument, pour le moins discutabile invoqué pour maintenir le statu quo, est la crainte d'une résurgence de l'épidémie, alors qu'aucune étude sérieuse, au Gabon ou ailleurs, a permis à ce jour d'attribuer la responsabilité de ce phénomène aux regroupements des croyants. Pourtant, contrairement aux marchés, aux cérémonies de mariage, de deuil et autres bains de foules que s'offrent des acteurs politiques à longueur de journées, les lieux de cultes sont des cadres où la sensibilisation à la nécessité de se prémunir contre le Covid-19 pourrait être menée avec plus d'efficacité.



Photo: R.H.A/L'Union